

---

## Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIOR du 22 avril 2021 à Orbe (Casino)

---

La séance est ouverte à 20h00.

- **Appel**

Toutes les communes membres de l'association sont représentées. Le quorum étant atteint, l'assemblée ainsi réunie peut valablement délibérer.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à la majorité.

- **Assermentations**

Pas d'assermentations.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020**

Le PV est adopté à l'unanimité.

- **Préavis n° 32/21 « Comptes de l'année 2020 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le préavis demande au Conseil intercommunal d'approuver les comptes de l'année 2020, présentant une participation des communes de CHF 4'868'202.65.

La parole est donnée à Arnold Poot (Orbe). La commission relève que la participation des communes en 2020 est inférieure de CHF 213'0977.35 à celle budgétisée et représente une charge de CHF 457.- par habitant et CHF 3'487.- par élève.

La commission relève les points suivants aux comptes :

- **502.3185 Appel d'offres transporteurs**

L'ancien contrat arrivait à échéance, d'où la nécessité d'un appel d'offre. CarPostal et la société HelvéCie ont été retenus.

- **510.3112.1 Equipement de classes**

L'acquisition des équipements se fait sur proposition de la direction des écoles. De la somme de CHF 20'000.- portée au budget, seuls CHF 8'982.45 ont été dépensés.

- **510.3148 Frais de conciergerie**

Les frais de conciergerie sont liés à la pandémie de Covid et s'élèvent à CHF 86'245.30.

- **510.3652 Courses d'école, 510.3653 Camps, 510.3655 Animations diverses et 510.3659 Transports pédagogiques**

Forte diminution des activités liée à la pandémie et donc une réduction des charges.

- **510.4512 Subventions du canton pour les camps de vacances**

Il s'agit du remboursement des subventions de l'année 2019. En 2021 et 2022, le montant des remboursements sera sensiblement plus bas.

- **520.352.2 Ecolages RAC**

Demande augmentée à la suite de la pandémie entre autres à cause des difficultés pour les élèves de trouver des places d'apprentissage à la fin de leur scolarité obligatoire.

La commission a constaté des incohérences dans le tableau des charges par commune : le solde n'est pas identique à celui du résumé des comptes.

Au bilan, 9200 Créanciers, mouvement débit et crédit : les totaux de CHF 6'792'404.44 et CHF 7'055'581.14 ne correspondent pas à la somme des comptes individuels (9200.001 – 9200.70)

Par ses conclusions, la commission de gestion se rallie au préavis.

Le président passe en revue chaque chapitre des comptes en mettant en discussion le préavis et le rapport de la commission de gestion.

Pour répondre à la question de Thierry Vidmer (Valeyres-sous-Rances), la présidente du Codir Valérie Cottens indique que les frais fixes et les frais inhérents des véhicules ont dû être assumés durant le Covid.

La parole n'étant plus demandée, le président met en votation le préavis.



**Décision** : le Conseil intercommunal décide à la majorité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020, présentant une participation des communes de CHF 4'868'202.65
- de décharger la commission de gestion de son mandat

- **Préavis n° 33/21 « Rapport de gestion 2020 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le préavis demande au Conseil intercommunal d'approuver la gestion du Comité de direction durant l'année 2020.

La parole est donnée au rapporteur de la commission Arnold Poot (Orbe) qui relève certains points concernant le rapport de gestion 2020 transmis par le Codir :

- Le rapport de gestion 2020 reçu par la commission de gestion n'est pas le même que celui envoyé aux membres du CI. La commission trouve inadmissible d'être en possession d'un rapport différent, de surcroît non daté.
- La convention pour la location des locaux scolaires a été révisée. Elle prévoit un calcul différencié des locations, selon l'utilisation des bâtiments. Elle nécessitera un réexamen du classement des différents collèges selon leur utilisation.
- En ce qui concerne les transports, l'ASIOR a dû renouveler les contrats et en a signé de nouveaux avec CarPostal et HelvéCie. Le rapport de gestion fait mention de nombreuses demandes de prises en charge des élèves afin de les conduire chez les mamans de jour. Ces transports ont été accordés à bien plaisir et en fonction des places disponibles.

Une délégation de la commission s'est rendue au collège du PréGenevois à Orbe et au collège d'Arnex-sur-Orbe. En outre, la commission de gestion s'est rendue à l'administration communale de Bavois pour prendre connaissance des archives du Codir en présence de Madame Carole Pose, secrétaire du Codir.

La commission s'est penchée sur les dysfonctionnements du CI apparus lors des dernières séances. La commission de gestion est consciente que le fonctionnement du CI ne fait pas partie de son mandat. Elle a donc décidé de joindre ses observations : manque d'information, de coordination de rigueur dans le travail du bureau et de son président (exemples : suivi de l'information et des documents pas assuré, manque de rigueur et de soin dans l'établissement des documents, manque de suivi des règlements).

En conclusion, la commission de gestion approuve la gestion du Comité de direction durant l'année 2020, mais fait les observations et les vœux suivants :

- Il existe un déficit important dans la gestion des documents : à plusieurs reprises, un document signé par le Codir a été modifié sans une procédure formelle.
- La commission de gestion est d'avis que les transports scolaires et les déplacements aux UAPE's, chez les mamans de jour et d'autres institutions font un tout. Elle souhaite que le Codir prenne l'initiative de contacter les réseaux et les autres institutions afin de trouver une solution commune pour les transports.
- La commission souhaite que les décisions du Codir soient rendues publiques selon les moyens qui lui paraissent le plus adéquat.

La discussion est ouverte.



**Décision** : comme le rapport de la commission de gestion et l'ensemble du préavis n'appellent pas de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'année 2020
- de décharger la commission de gestion de son mandat.

En aparté à l'ordre du jour, et bien que n'étant pas membre du CI, la secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASIOR demande la parole.

Christine Etter indique qu'elle a été stupéfaite et outrée de lire les observations indiquées par la commission de gestion. Elle les a prises pour une attaque personnelle ! Chaque observation est examinée de près et fait l'objet de réponses minutieuses et détaillées.

• **Communications du Comité de direction**

La présidente du Codir, Valérie Cottens, remercie le CI pour l'acceptation des comptes de l'année 2020 et présente la nouvelle boursière Madame Corinne Rauber.

Sarah Giroud, du dicastère « bâtiments », indique qu'il y a actuellement deux projets de construction :

- celui dans la commune de Montcherand qui suit son cours et
- celui à Montchoisi : le plan d'affectation doit être modifié par la Commune d'Orbe et accepté par le Conseil.

• **Divers et propositions individuelles**

Le président souhaite « bonne chance » et « bon vent » à chaque membre. En effet, son mandat de conseiller communal se termine le 30 juin 2021.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h30.

**Au nom du Conseil intercommunal**

Le président  
*Jean-Marie Luyet*

La secrétaire  
*Christine Etter*